

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023

Présidence :	M. Michel MOUTON, Président
Présents-e-s :	Mmes Anouk BELLAOUD-MEYLAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Odette HABİYAKARE, et Fabienne TRONO  MM. Christian CHEYROUX, René GISIGER, Stéphane HILTY (Vice-président), Patrick RELLSTAB, Valentin SAVIGNY et Alan TORSSELLETTI
Conseil administratif :	Mme Prisca WASEM, Maire M. Steve DELAUDE et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Excusé-e-s :	Mmes Simone BOWMAN, Jennifer MEIER et Maude RAMAZZINA MM. Marc DECURTINS, Ivan MARTIGNONI et Olivier SCHEIB
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI (excusée, sur enregistrement)

---

### ORDRE DU JOUR

---

<b>A.</b>	<b>Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 23 mars 2023 .....</b>	<b>2</b>
<b>B.</b>	<b>Communication du Bureau du Conseil municipal .....</b>	<b>2</b>
1.	Informations diverses.....	2
a)	Cérémonie des Promotions citoyennes en Ville de Genève .....	2
b)	Visite des forêts de la commune.....	2
<b>C.</b>	<b>Propositions du Conseil administratif .....</b>	<b>2</b>
1.	Présentation des comptes communaux 2022 .....	2
2.	Projet de délibération N°1-2023 : Crédit d'engagement complémentaire au crédit d'engagement de CHF 120'000 pour une nouvelle alimentation en eau potable et l'installation d'une fontaine devant le cimetière de Perly-Certoux.....	8
<b>D.</b>	<b>Communications de l'Exécutif .....</b>	<b>8</b>
1.	Informations diverses.....	8
a)	Ecopoints.....	8
b)	Agence postale: installation d'une rampe d'accès .....	9
c)	Fontaine Ecopotable dans le préau de l'école et annonce dépassement de crédit.....	9
d)	Chapelle de Perly.....	10
e)	Auberge de Perly .....	10
<b>E.</b>	<b>Propositions individuelles et questions .....</b>	<b>10</b>
1)	Perly-sur-Scène au concours de théâtre .....	10
2)	Informations sur le travail des commissions.....	10
3)	Durée de la présentation des comptes .....	10
4)	Flyer Conférence sur le Salève .....	12

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il excuse les absences de Mmes Bowman, Meier et Ramazzina ainsi que de MM. Decurtins et Martignoni. Il informe que M. Scheib a un empêchement et qu'il rejoindra la séance s'il peut se libérer pas trop tard. Il salue la présence de Mme le Maire Prisca Wasem, des Conseillers administratifs Steve Delaude et Fernand Savigny. Il n'y a pas de public. Il ouvre la séance à 20h.

Le Président informe d'une inversion de deux points à l'ordre du jour, sous lettre C : le point 2 passera avant le point 1, car les explications nécessaires pour voter le point 1 seront données dans les comptes.

### A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 23 mars 2023

Diverses coquilles sont signalées dans le document, corrigées directement dans la version finale.

P. 3, lettre c), 2<sup>e</sup> ligne, M. Delaude demande la modification suivante : *Jusque-là, c'était la poste qui notifiait l'acte de poursuite. Les notifications se faisaient par voie postale. (...) A partir de maintenant, c'est aux communes de reprendre cette notification en mains propres. Dorénavant, la commune devra reprendre cette tâche si les tentatives de l'office des poursuites n'aboutissent pas.*

P. 7, chiffre 6), 10<sup>e</sup>§, M. Cheyroux demande la correction suivante : *M. Cheyroux précise que ses propos tenaient compte du fait que les catelles ne sont pas pérennes. Mme Ramazzina lui propose par boutade qu'il les mette dans sa chambre, M. Cheyroux lui répond, indiquant qu'elle représente le public et que ce type de remarques ne fait pas avancer les choses.*

P. 7, 3e° depuis le bas de page, Mme de Raemy demande que ses propos, un peu réduits, soient réécoutés et étoffés, ce qui donne ce qui suit : *Mme de Raemy comprend la démarche, mais il lui semble que ce projet était pensé pour être éphémère. Elle trouverait dommage qu'on les enlève toutes maintenant car certaines sont détériorées car c'est toute la beauté et le sens du projet qui disparaîtraient. Elle comprend le regret exprimé vis-à-vis de la disparition des catelles mais le projet était prévu comme ça et enlever les catelles maintenant lui ferait perdre son sens.*

**Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 est approuvé par dix voix « pour » et deux abstentions.**

### Compte rendu de la séance du 23 mars 2023

**Le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2023 est approuvé par dix voix « pour » et deux abstentions.**

### B. Communication du Bureau du Conseil municipal

#### 1. Informations diverses

##### a) Cérémonie des Promotions citoyennes en Ville de Genève

Le Président donne la date des promotions citoyennes pour les jeunes nés en 2005, qui sera le vendredi 13 octobre 2023 à 20h, au Bâtiment des Forces Motrices (BFM). Les jeunes ont reçu un courrier d'invitation et ils peuvent être accompagnés d'une personne de leur choix. C'est à eux de s'inscrire auprès du service de la jeunesse de la Ville de Genève d'ici au 15 mai prochain. Le Président précise que cette information est communiquée aux membres du Conseil municipal afin qu'ils incitent les jeunes concernés à se rendre à cette cérémonie toujours très appréciée. Il précise que les jeunes de la commune ont été reçus à la mairie par le Conseil administratif, le Président du Conseil municipal et par la présidente de la Commission Enfance & Jeunesse le 28 mars dernier. Il y avait 4 jeunes et cela s'est aussi très bien déroulé.

##### b) Visite des forêts de la commune

Le Président rappelle que le lendemain, à 18h, les membres du Conseil sont invités à suivre une visite du domaine forestier de la commune. Le rendez-vous est à la mairie et la visite se termine avec un apéritif. Une dizaine de membres s'annoncent.

### C. Propositions du Conseil administratif

#### 1. Présentation des comptes communaux 2022

M. F. Savigny rappelle les documents remis aux membres afin qu'ils préparent cette séance. Il précise que le document en 7 niveaux de natures et 7 niveaux de fonctions (7/7) leur a été remis à titre de membres de commissions. Le document sur lequel le Conseil municipal devra formellement se déterminer est celui en 2 fonctions et 3 natures (2/3). C'est sur la base de ce document que sont annoncés les éventuels dépassements de crédit.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Il propose de passer en revue le document 7/7, le plus détaillé, avec comparaison au budget 2022 et les écarts constatés, et invite les membres à poser des questions s'ils le souhaitent.

*0110.000 31300.81 – Conseil municipal - Repas des commissions* : M. Torselletti fait remarquer que le repas des commissions en 2022 n'a pas coûté CHF 2800.- mais CHF 3000.-, pourboire inclus. Pour M. F. Savigny les comptes reflètent la réalité de la dépense mais il examinera si un problème d'imputation aurait pu avoir lieu.

*0220.000 31320.01 – Services généraux – Mandats extraordinaires* : M. Hilty demande à quoi correspond la note jointe dans la première colonne de commentaires, soit « *Etablissement d'un plan de classement et archivage* ». M. F. Savigny signale que le commentaire correspond à l'information donnée lors de la présentation du budget 2022 et concerne les documents de l'administration communale, le commentaire concernant le contenu des comptes et la cause du dépassement se trouve dans la colonne « Commentaires Conseil municipal Comptes 2022 » et celui-ci fait référence à l'engagement d'un mandataire technique externe pour suppléer à l'absence, pour raison de santé, du responsable technique, comme annoncé au Conseil municipal le 24 février 2022.

*0290.000 31440.30 – Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs – Mairie - Entreprise de nettoyage* : M. Hilty demande où l'on voit qu'une assurance a pris en charge ces frais de remplacement. M. F. Savigny répond que c'est en haut de la page suivante, ligne *42600.00 « Dédommagement de tiers »*, avec indication *Indemnités APG* dans la colonne des commentaires destinés au conseil municipal.

*0290.800 33004.00 - Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs - Maison de la douane – Amort. Planifiés terrains bâtis PA* : M. F. Savigny donne une explication qui sera valable pour plusieurs lignes des comptes concernant des amortissements. La raison des écarts, respectivement des dépassements par rapport au budget est technique et comptable : au moment de l'établissement du budget 2022, nous avons pris l'hypothèse que plusieurs crédits d'engagement en cours seraient bouclés à fin 2022, mais cela n'a pas été possible pour plusieurs des crédits concernés. Il en résulte que le mode de calcul de l'amortissement est encore basé sur le montant du crédit voté par le conseil municipal, parfois nettement supérieur au montant des dépenses effectives comptabilisées qui servira de base de calcul dès que le crédit sera effectivement bouclé. Il indique que l'on peut constater, dans ces cas, que l'amortissement enregistré dans les comptes 2022 correspond à la charge enregistrée dans les comptes 2021.

*2170.100 31200.04 – Formation - Bâtiments scolaires – Mazout* : M. Gisiger demande si le dépassement de CHF 10'000.- en plus provient du prix du mazout ou de la consommation. M. F. Savigny répond que c'est vraisemblablement le coût du mazout, l'hiver n'ayant pas été si froid et la commune a pris l'option de faire le plein des citernes, pour ne pas risquer de manquer de combustible, même si les cours étaient élevés. Mme Wasem intervient aussi pour signaler que l'écart de coût par rapport à celui des comptes 2021 de CHF 81'411.10, n'est pas si élevé, les comptes 2022 présentant une charge de CHF 85'171.60.

*545 – Sécurité sociale – Prestations aux familles (en général)* : M. Cheyroux demande pourquoi la ligne des restaurants scolaires est distincte de celle-ci. M. F. Savigny répond que les restaurants scolaires sont liés à l'école, ce qui n'est pas une décision de la commune mais en lien avec l'application du modèle de comptes MCH2.

*5451.000 46310.00 – Sécurité sociale - Crèches et garderies – Subventions des cantons et concordats* : M. F. Savigny précise que la commune a reçu pour la première fois CHF 76'615.- de la FDAP (Fondation pour le Développement et l'Accueil Préscolaire), initié par la réforme de la fiscalité depuis 2020, car la commune offre des places de crèches et des places d'accueillantes familiales de jour. Cette fondation est financée par une contribution que les employeurs paient sur les salaires et par un supplément versé par le canton, contribution que la commune paie comme employeur sur les salaires de l'administration, ce qui est visible dans les rubriques charges patronales sur salaires dans les présents comptes.

*5451.001 - AFJ-GSO et 5451.002 - accueil familial de jour Le Couffin* : M. F. Savigny précise ici les conséquences de la résiliation de notre affiliation à la première en 2021 au profit de notre affiliation à la seconde institution d'accueil familial de jour, avec une charge pour la commune qui passe de CHF 126'724.10 en 2021 à CHF 19'798.- en 2022.

*5451.100 - Crèche Little Green House (LGH)* : M. F. Savigny rappelle qu'en 2022, la commune avait reçu juste avant la présentation des comptes 2021 un décompte de charges pour l'exercice 2021 dont elle contestait le montant excessif,

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

mais que nous avons néanmoins provisionné dans comptes 2021 par prudence, dans l'attente de discussions et négociations. Ces discussions et négociations ont permis d'extourner dans les comptes 2022 une grande partie du montant contesté qui avait été provisionné en 2021. A nouveau avec retard, nous venons de recevoir le décompte LGH concernant 2022 mais n'avons pu l'examiner en détail. C'est une simulation du décompte à recevoir qui a été réalisée pour déterminer le montant à enregistrer à charge de la commune pour 2022. M. F. Savigny va examiner les documents que nous venons de recevoir afin de nous assurer que le montant porté dans les compte 2022 couvre le montant à notre charge selon ce décompte. Il présentera cas échéant son analyse à la Commission des Finances dans l'hypothèse où les comptes devaient être modifiés par rapport à ceux présentés ce jour. S'agissant de la participation des parents, M. F. Savigny relève qu'elle correspond pratiquement à ce qui a été prévu au budget 2022. La commune a aussi obtenu une subvention du Fonds Intercommunal de CHF 135'000.- pour les places créées. M. F. Savigny rappelle que dès 2023, la commune obtiendra CHF 10'000.- de subvention par place de crèche dans le cadre de la LRPFI, qui apparaîtront dans la rubrique Finances et impôts, fonction 930 « Péréquation financière ». Il précise encore que la crèche a reçu en 2022 une subvention OFAS qui bénéficie aussi, pour 50%, à la commune. Le montant de cette subvention, pour la part revenant à la commune, se montait à CHF 102'000.- en 2021.

*6150.000 30100.00 – Transports – Routes communales – Salaire du personnel administratif et d'exploitation* : M. Hilty demande comment il doit comprendre le commentaire « Effet des heures supplémentaires » qui est donné en explication de l'écart de CHF 4'371.70 entre le budget 2022 et les comptes 2022. Comme M. F. Savigny répond qu'il s'agit d'heures supplémentaires effectuées par le personnel, M. Hilty l'interrompt pour lui demander de quel personnel il s'agit, s'agissant de transports. M. F. Savigny répond qu'il s'agit du personnel communal en charge de l'entretien des routes. Comme M. Hilty s'étonne que le personnel communal en charge des routes ait pu faire pour CHF 200'000.- d'heures supplémentaires, d'autres conseillers municipaux et M. Delaude interviennent pour lui faire remarquer que le commentaire n'a trait qu'au dépassement par rapport au budget qui est de CHF 4'371.70. M. F. Savigny précise encore que, si ces heures supplémentaires devaient être payées, au lieu d'être compensées par des congés en 2023, elles le seraient avec une majoration de 25%.

*6150.009 33001.00 – Aménagements de diverses routes et chemins* : M. Rellstab constate des dépassements assez importants sur certaines de ces lignes et souhaite savoir à qui cela est-il dû. M. F. Savigny rappelle son explication du début de la présentation des comptes, s'agissant de dépassement sur plusieurs lignes portant sur les amortissements, en lien avec des amortissements sur des crédits d'investissements pas encore bouclés à fin 2022. Il rappelle que les amortissements ne sont pas des dépenses monétaires, mais correspondent à une répartition du coût de l'investissement sur sa durée d'utilisation.

*73 Gestion des déchets* : M. F. Savigny fait remarquer que dans cette rubrique en général, passablement d'économies sont à relever dans les différentes lignes.

*8500.001 – Economie publique – Industrie, artisanat et commerce – Jeunesse de Perly-Certoux* : M. Cheyroux demande en quoi la Jeunesse de Perly-Certoux fait partie de l'Economie publique. M. F. Savigny convient que cette classification n'est pas heureuse mais qu'elle est liée au respect du modèle de compte MCH2.

*9 – Finances et Impôts* : M. F. Savigny signale que cette rubrique compte passablement de lignes car la commune indique par année fiscale antérieure concernée les différentes corrections enregistrées dans les comptes 2022. Dans la rubrique impôts, les recettes sont de CHF 750'000.- en chiffres ronds, inférieures à ce qui était prévu au budget. A la ligne *9100.000 Finances et Impôts – Impôts communaux généraux*, l'écart atteint même presque CHF 1 million de moins. Concernant les impôts sur le revenu des personnes physiques pour la période 2022, l'écart avec le budget se monte à presque 7%, soit CHF 267'617.- De nombreuses corrections positives concernant les périodes fiscales antérieures apparaissent, sauf pour 2021, où la correction est négative à hauteur de CHF 34'706.-. M. F. Savigny indique que, malheureusement en 2022, il n'y a pas de surprise positive dans les comptes 2022 s'agissant des recettes fiscales sur les personnes physiques. Concernant les impôts sur la fortune des personnes physiques, la situation est comparable à celle constatée pour l'imposition du revenu, en rappelant que les chiffres pour la période 2022 sont des estimations de l'administration fiscale.

*9100.000 31800.10 Dépréciations sur créances PM* : M. Cheyroux demande pourquoi des dépréciations sur créances Personnes Physiques, qui s'élèvent dans les comptes à CHF 240'000.- environ, ne peuvent pas être prévues dans le budget 2022, où il a été inscrit CHF 0.-. M. F. Savigny indique qu'une réponse est fournie dans l'annexe 10 aux comptes annuels portant sur les provisions. Dans ces lignes « dépréciations sur créances », sont enregistrées d'une part l'évaluation d'un

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

risque de perte sur les débiteurs fiscaux, mais d'autre part également l'évaluation d'un risque d'erreur sur les estimations de recettes fiscales communiquées par l'administration fiscale. Nous retenons une approche prudente dans l'évaluation de la provision nécessaire pour couvrir ces risques, afin d'éviter que les prochains exercices comptables ne doivent supporter des corrections négatives relatives aux périodes fiscales antérieures. Le risque d'erreur d'estimation sur les recettes fiscales sur les personnes physiques, est calculé en prenant un taux de 8% sur les productions fiscales non encore taxées à fin 2022. Ce taux est celui préconisé par le SAFCO (Service des affaires communales). Pour couvrir le risque de corrections sur les estimations de recettes fiscales sur les personnes morales, nous avons pris en considération un taux de 40% sur les productions fiscales non encore taxées à fin 2022, alors que le SAFCO préconise aussi 8%, taux fixé sur la base du nombre d'habitants de la commune. Nous considérons toutefois que le nombre d'habitants ne constitue pas une base adéquate pour appréhender un risque de correction future sur l'estimation des recettes sur les personnes morales. A cet égard, le nombre de personnes morales contribuables sur le territoire communal serait plus relevant. Si notre détermination du risque est prudente, elle est cependant basée sur des statistiques des corrections que nous avons enregistrées au cours des années passées. Par ailleurs une part encore très importante des recettes fiscales sur les personnes morales enregistrées dans nos comptes concernant les 3 dernières années correspondent encore à des estimations, respectivement que ces recettes n'ont pas encore fait l'objet de taxation. A titre d'exemple, M. F. Savigny explique qu'en 2021, une importante correction d'estimations sur la période antérieure avait impacté négativement les comptes 2021. A nouveau dans les comptes 2022 les comptes ont enregistré d'importantes corrections négatives sur exercices antérieures, à tel point qu'elles dépassent le montant des recettes estimées pour la période 2022 communiquées par le département des finances, ce qui signifie que les recettes fiscales nettes enregistrées dans les comptes 2022 sont négatives.

Concernant les impôts à la source, ceux-ci ont sensiblement dépassé le montant prévu au budget. Par ailleurs dans les correctifs d'impôts à la source apparaît un produit de CHF 133'339.- (ligne 9100.000 40021.90 *Correctif d'impôts à la source, personnes physiques*). M. F. Savigny explique qu'il s'agit de la dissolution d'une ancienne provision constituée à la demande du canton pour couvrir d'éventuelles corrections de taxations à la source, corrections qui apparaissent dans les comptes 2022 pour un montant largement inférieur.

*9100.000 401200.21 Impôts sur le bénéfice, personnes morales - année 2021* : M. F. Savigny indique que c'est là que nous avons une mauvaise surprise, avec un budget qui prévoyait CHF 1'100'000.- de recettes et des comptes qui enregistrent CHF 571'516.- de recettes évaluées par l'administration fiscale pour 2022, soit un montant inférieur de 48,04%. M. F. Savigny indique que cette situation nécessitera une explication de l'administration fiscale et surtout, une indication actualisée sur les recettes que nous pouvons attendre dans les prochaines années fiscales.

*9100.000 40104.00 Fonds de péréquation des personnes morales* : M. F. Savigny rappelle que ce fonds est doté du 20% de la part communale de l'imposition des personnes morales de toutes les communes. Cette dotation est ensuite répartie en prenant en compte notamment la capacité financière de chaque commune. Les bons résultats, supérieurs aux attentes, de l'imposition des entreprises au niveau de l'ensemble du canton ont donc bénéficié indirectement à Perly-Certoux, avec un montant qui lui est attribué, issu de cette répartition, plus élevé de CHF 145'309.- que prévu au budget (CHF 488'000.-), pour s'établir à CHF 633'309.-.

*9100.000 46000.00 Dédommagements de la Confédération* : Là aussi M. F. Savigny relève une bonne surprise, la part dévolue à Perly-Certoux de CHF 341'397.77 au lieu des CHF 223'000.- inscrits au budget, provenant de la redistribution aux communes d'une part de la rétrocession de la Confédération au canton de l'impôt fédéral direct, suite à l'introduction de la RFFA.

*9100.100 Taxe professionnelle communale* : M. F. Savigny se réfère à l'explication donnée auparavant sur la prise en compte du risque d'estimation sur les estimations de recettes fiscales, cette fois portant sur les recettes de la taxe professionnelle communale, avec l'enregistrement d'une provision pour couvrir ce risque. M. F. Savigny informe les membres du conseil que cette taxe professionnelle communale, comme cela a été relayé dans les journaux, sera certainement abolie en 2024. Il est cependant prévu qu'elle soit remplacée par une nouvelle recette fiscale sur le bénéfice des personnes morales, qui sera partagée entre les communes en fonction du nombre d'emplois à plein temps sur les territoires communaux. Toutefois, une disposition transitoire prévoit, pour les 10 premières années, qu'une partie de ces recettes sera répartie en fonction de la moyenne de ce que les communes ont enregistré comme recettes au cours des trois années 2020, 2021 et 2022. Ces périodes sont malheureusement, et pour des causes de nature exceptionnelle, parmi les moins bonnes au niveau des taxes enregistrées. A la fin de la période transitoire de 10 ans précitée, la répartition sera basée uniquement sur le nombre d'emplois sur la commune, avec des pondérations selon les catégories d'activités. Selon des simulations qui ont été réalisées par l'ACG, toute chose restant égale par ailleurs, la commune toucherait de l'ordre de

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

CHF 1 million de recettes nouvelles à cet horizon. M. F. Savigny donne encore des explications sur ce futur impôt sur le bénéfice des personnes morales qui sera plus juste pour les entreprises puisque proportionnelle à leur capacité contributive. Il ressort des simulations de l'ACG que presque toutes les communes seront gagnantes sauf deux ou trois grandes communes. Répondant à M. Hilty, F. Savigny explique qu'il n'est pas encore possible de mesurer les effets financiers du départ d'une grande entreprise de la commune avec ce nouvel impôt, mais que celle-ci est partie au mauvais moment pour nous.

*93 Péréquation financière et compensation des charges* : M. F. Savigny rappelle que dans le budget 2023, le montant de cette péréquation qui est une charge actuellement deviendra un produit, intégrant les subventions obtenues pour les places de crèche de CHF 270'000.-, et une importante amélioration ou renforcement de la péréquation des ressources avec des effets très positifs pour la commune. Notre budget 2023 avait déjà pris en compte ce renforcement de la péréquation des ressources prévue dans une modification de la loi y relative (LRFPI) acceptée par les communes fin 2022, puis votée par le Grand Conseil et pratiquement entrée en vigueur à ce jour. Toutefois une commune a dernièrement fait recours contre la loi, ce qui a été rendu public dans la presse locale quelques jours avant la présente séance du Conseil municipal. Par conséquent, nous suivrons attentivement cette situation, potentiellement problématique pour la commune, car en cas de succès de la démarche de cette commune, cela pourrait changer significativement le produit de cette ligne budgétaire.

*9639.450 CVI – PF Logements + parking logements* : M. F. Savigny introduit ce point en informant les membres du conseil sur l'obligation qu'ont les communes de faire réévaluer tous les 5 ans les immeubles figurant dans leur patrimoine financier. Il s'agit essentiellement de terrains de réserve ou d'immeubles de logements ou commerciaux. L'ancienne maison de maître la « Maison de la Douane » appartient à notre patrimoine administratif et n'est pas soumise à cette obligation, car son utilisation entre dans la sphère des tâches dévolues aux communes. S'agissant des logements du CVI (Centre de Vie Intergénérationnel) dont les bâtiments figurent dans notre patrimoine financier, les corrections issues de cette réévaluation périodique sont négatives et représentent donc des charges de nature extraordinaire. Pour les logements et les parkings liés aux logements, la moins-value est de CHF 413'562.66. Pour la partie restaurant et toilettes, la moins-value s'élève à 178'941.10. Par contre, de très importantes réévaluations positives ont été enregistrées sur la ligne *9630.452 CVI – Terrain*, avec une plus-value de CHF 4'071'272.04. Le prix d'achat de la parcelle il y a plusieurs années, y compris le bâtiment qui s'y trouve, a été particulièrement avantageux de sorte que la mise à jour de la valeur du terrain, pour la seule partie attribuée au patrimoine financier, provoque cette plus-value. Les expertises des immeubles du patrimoine financier ne nous sont parvenues qu'à fin décembre, ce qui ne nous a pas laissé suffisamment de temps pour proposer des amortissements complémentaires au conseil municipal.

M. F. Savigny arrive au total des comptes, qui affichent des charges de CHF 12'736'798.53, soit CHF 762'295.53 de plus que ce qui était inscrit au budget, mais M. F. Savigny rappelle l'impact du renforcement des provisions pour couvrir des risques d'estimation de recettes fiscales qui ne sont pas véritablement des dépenses, et dans les recettes, qui se montent à CHF 14'600'390.14, soit CHF 2'789'417.14 supérieures à celles prévues au budget mais qui comprennent, et sont dues pour l'essentiel, à la réévaluation des terrains du patrimoine financier.

M. Hilty souhaite mettre l'accent sur le résultat d'exploitation de la page 29. Il relève le déficit et note un réel problème. Il demande ce qui doit être fait aujourd'hui, si le Conseil municipal peut agir, il imagine que le Conseil administratif est déjà sur des pistes pour le budget 2024. Lui-même indique avoir personnellement envie de faire quelque chose pour rééquilibrer tout ça.

M. F. Savigny relève que la présentation des comptes est factuelle. Le résultat d'exploitation n'est pas mirobolant mais M. F. Savigny n'avait pas pour objectif de l'améliorer ou à le réduire avec le renforcement des provisions pour couvrir entièrement les risques, mais à appréhender ces risques de manière prudente compte tenu du résultat comptable très positif découlant des réévaluations des immeubles du patrimoine financier. Concernant les prochains budgets, beaucoup d'éléments influenceront nos recettes et nos dépenses au cours des prochaines années, avec des modifications en cours ou récemment réalisées de législations en matière fiscales et de péréquation intercommunale. Leurs effets complets ne se feront sentir qu'après plusieurs années, comme il l'a expliqué notamment à propos de l'abolition de la taxe professionnelle ou le renforcement de la péréquation des ressources. Il est encore difficile de prévoir l'évolution des recettes et la capacité de la commune de couvrir ses charges. Les simulations de ces effets devront permettre de déterminer si la commune peut attendre à court-moyen terme un équilibre budgétaire sans recourir à une hausse du centime additionnel communal. La plupart des communes du canton présentent des résultats bénéficiaires très importants, même celles qui font partie des plus pauvres du canton comme par exemple Onex. Ces résultats vont cependant avoir des conséquences sur le calcul de

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

l'indice de capacité financière de toutes les communes puisqu'il permet de comparer la situation financière des communes entre elles. Si Perly-Certoux voit son indice de capacité financière diminuer comparativement aux autres communes, cela lui donnera droit à des compensations provenant des outils de péréquation intercommunale, qui peuvent avoir des effets importants. Il faudra simuler ces impacts, car ces modifications ne déploieront tous leurs impacts qu'après plusieurs années. Il sera nécessaire de simuler ces impacts à court et moyen terme dans l'élaboration des budgets. M. F. Savigny rappelle aussi que la commune a des projets de rénovation de bâtiments qui auront aussi des impacts sur ses charges.

Mme Habiyakare souhaite partager un témoignage. Elle a eu l'opportunité de se trouver avec deux Conseillers administratifs d'autres communes qui ont indiqué que leurs communes avaient gagné beaucoup d'argent. Mme Habiyakare leur a demandé, en plaisantant, d'être solidaire et d'envoyer de l'argent à Perly. Ils ont rigolé, s'étonnant que Perly-Certoux soit en déficit. Comme Mme Habiyakare leur a expliqué que la commune avait construit un immeuble, ils ont répondu que la commune n'était pas réellement en manque d'argent, qu'elle serait bientôt gagnante grâce à cette construction. Mme Habiyakare s'est donc sentie rassurée sur le fait que l'argent n'avait donc pas été gaspillé. L'an prochain, la commune devrait avoir un peu d'argent.

M. Gisiger revient sur l'inquiétude de M. Hilty. Même si M. Gisiger constate que le budget est très bien fait et tenu, il relève que la commune n'a pas la maîtrise des rentrées liées aux impôts, et que la commune est là sans solution. Il ne voit pas comment redresser tout ça alors que des communes comme la Ville de Genève ou Onex annonce des bénéfices record. Le budget est très bien maîtrisé sur les autres lignes, mais pas sur ça.

M. F. Savigny abonde sur le fait que la commune n'a pas de grosses surprises, si ce n'est positives, sur les charges par rapport au budget. Mais, il rappelle qu'au cours des années précédentes, la commune a bénéficié de rentrées fiscales considérables qui n'étaient pas en rapport avec sa population et les impôts perçus sur celle-ci. La difficulté restera toujours d'estimer au plus juste les rentrées fiscales, notamment au niveau de celles perçues sur les personnes morales. Des facteurs liés au canton, mais aussi liés aux relations avec l'Europe, auront une influence sur ces recettes. Un des facteurs sur lequel nous pouvons agir est de rechercher à fournir à la population des prestations équivalentes, si ce n'est améliorées, en employant moins de moyens. Dans le processus d'élaboration du budget, lorsque l'administration communale et l'exécutif font appel aux commissions du Conseil municipal pour qu'elles transmettent leurs réflexions, c'est principalement pour ne pas omettre des éléments nécessaires à porter dans le budget, et non dans le but de soumettre des charges supplémentaires. Dans le processus budgétaire, et les propositions des commissions, il faudra à un moment donné effectuer des arbitrages entre des prestations qui ne peuvent conjointement être financées.

M. Gisiger indique que le Conseil municipal aura de la difficulté à déterminer l'avenir, faute d'avoir tous les éléments en main. Le Conseil administratif a davantage d'éléments pour orienter le budget.

Le Président invite à revenir sur les comptes.

M. F. Savigny passe en revue les documents suivants, qui vont de la page 1 à 39, qui commence par le message du Conseil administratif sur les comptes et les écarts par rapport au budget. Il pointe les lignes qui résument les effets des explications qu'il a données ci-dessus. Les pages 7 à 10 présentent le niveau de détail sur le résultat des comptes sur lequel le Conseil municipal devra se déterminer lors de la prochaine séance. A la page 11 présentant le compte des investissements, ligne *61.501 6150.014 Transports – Aménagement Rte de Certoux – Giratoire Lully → Chemin du Pont*, il précise, pour répondre à M. Cheyroux, que la recette enregistrée concerne la contribution annuelle versée par le FIDU, le Fonds Intercommunal de Développement Urbain, qu'elle peut être attribuée librement par la commune à l'investissement de son choix, et que cette attribution a un effet comparable à celui de l'enregistrement d'un amortissement complémentaire.

Mme Bourquin Guidi souhaite remercier pour le travail de détail qui a été fait mais elle souhaite rappeler que chacun-e a reçu ces documents chez lui et a pu les préparer. Elle indique que l'ordre du jour compte encore de nombreux points importants et qu'il sera possible encore de regarder tranquillement le reste des documents avant le prochain Conseil municipal pour décider de l'approbation des comptes ou pas.

M. F. Savigny souhaite toutefois présenter encore quelques pages encore, notamment les pages 30 à 32 présentent la liste des crédits en cours à fin 2022 ou bouclés dans l'exercice 2022. La page 39 liste et donne des commentaires sur tous les dépassements de charges du compte de résultat présenté en 2 fonctions et 3 natures, dépassements que le Conseil municipal devra aussi approuver lors de sa prochaine séance.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. Projet de délibération N°1-2023 : Crédit d'engagement complémentaire au crédit d'engagement de CHF 120'000 pour une nouvelle alimentation en eau potable et l'installation d'une fontaine devant le cimetière de Perly-Certoux

Après l'indication de M. F. Savigny que l'objet de cette délibération apparaît à la page 32 de la présentation des comptes portant sur les crédits bouclés à fin 2022, et la parole n'étant pas demandée, le Président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

### **CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE AU CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 120'000 POUR UNE NOUVELLE ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET L'INSTALLATION D'UNE FONTAINE DEVANT LE CIMETIERE DE PERLY-CERTOUX**

*Vu le crédit d'engagement de CHF 120'000 voté par le conseil municipal le 17 décembre 2020 et approuvé le 15 février 2021 par le département de la cohésion sociale,*

*Vu le montant de la dépense s'élevant au moment de sa clôture au 31 décembre 2022 à CHF 121'391.98 laissant apparaître un dépassement de CHF 1'391.98,*

*Conformément à l'art 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### **DECIDE**

**à l'unanimité des membres présents, soit 12 voix « pour »**

1. *D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'391.98 pour couvrir le dépassement constaté sur le crédit n°9-2020 relatif à l'installation d'une nouvelle alimentation en eau potable et l'installation d'une fontaine devant le cimetière de Perly-Certoux.*
2. *De soumettre ce crédit complémentaire aux mêmes dispositions que celles du crédit d'engagement initial, s'agissant des modalités d'amortissement.*

## **D. Communications de l'Exécutif**

### 1. Informations diverses

#### a) Ecopoints

M. F. Savigny revient sur le tableau des crédits en cours, dont un concerne la création d'un certain nombre d'écopoints. La délibération, votée en 2016, était trop précise sur les emplacements des écopoints concernés, surtout à Perly. Or, ce crédit dispose de fonds encore disponibles, notamment en lien avec des économies réalisées par rapport aux estimations initiales au moment de la délibération. L'arrêté du Conseil d'Etat validant la délibération du conseil municipal a repris la précision introduite dans la délibération concernant les emplacements des écopoints. La proposition que nous faisons au conseil municipal est de nous autoriser à utiliser ce crédit d'engagement pour la poursuite de la réalisation des écopoints, même si ceux-ci se situent sur des emplacements non spécifiquement mentionnés dans la délibération initiale. Le SAFCO (Service des affaires communales) à qui cette proposition a été soumise en a accepté le principe dans la mesure où la nature des dépenses prévues dans la délibération est respectée. Si le Conseil municipal n'y voit pas d'inconvénient, d'où l'objet de cette communication, le Conseil administratif continuera de financer les prochains écopoints sur la base des moyens encore disponibles dans cette délibération.

Comme M. Hilty souhaite avoir un statut sur les emplacements futurs des écopoints, Mme Wasem répond que leur déploiement est en cours et que l'exécutif informera le conseil municipal dès que des informations pourront lui être données.

M. Hilty insiste sur le fait que cela fait deux ans qu'il le demande, notamment pour son quartier. Il veut avoir un point de situation très précis pour savoir où on en est.



## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. F. Savigny précise que les négociations avec les propriétaires concernés par des emplacements à céder à la commune pour la réalisation d'écopoints sont généralement confidentielles avant leur aboutissement. Par ailleurs, une certaine forme de flexibilité et réactivité est nécessaire dans la détermination d'un emplacement prévu, car des opportunités de nouveaux emplacements peuvent survenir avec des projets de nouvelles constructions qui peuvent permettre d'éviter des négociations parfois avec de nombreux copropriétaires pour un emplacement sur un terrain déjà construit. M. F. Savigny ne voit pas à quoi servirait l'information demandée.

M. Hilty répond qu'il a l'impression générale que rien n'avance, il veut savoir si la commune fait vraiment tout pour aller de l'avant sur ce projet. Les échos qu'il a, sur les bâtiments de la route de St-Julien, est que les gens veulent ces écopoints et qu'ils ne comprennent pas pourquoi cela prend autant de temps.

M. F. Savigny indique que dès qu'une construction est planifiée dans une demande d'autorisation de construire, la possibilité d'envisager l'implantation d'un écopoint est évaluée. Mais lorsqu'un écopoint est planifié sur une parcelle construite, il faut parfois que tous les copropriétaires donnent leur accord. Or, il suffit que celui qui est le plus proche de l'emplacement prévu s'y oppose pour que le projet soit bloqué. M. F. Savigny demande si M. Hilty voudrait, par sa demande, pouvoir apporter quelque chose dans le processus de négociation.

M. Hilty répète qu'à certains endroits, cela prend beaucoup de temps et qu'il ne comprend pas pourquoi, notamment sur des parcelles dont quelqu'un est propriétaire. C'est tout. Peut-être que quelqu'un a effectivement fait opposition mais on ne le lui a jamais dit.

Mme Wasem souligne qu'il n'y a toutefois pas d'urgence et que les déchets continuent d'être levés au porte-à-porte, avec des conteneurs qui se trouvent souvent devant les immeubles. Pour le reste, la commune prend le temps nécessaire pour que ces constructions d'écopoints le soient au meilleur endroit, non seulement pour les gens mais aussi pour les camions de levée des conteneurs.

### b) Agence postale: installation d'une rampe d'accès

Mme Wasem donne l'information que la Poste garantit l'accessibilité à l'agence postale, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Après une visite sur place le 27 novembre, réunissant toutes les instances concernées, y compris du handicap, il a été proposé de mettre une rampe fixe. Le propriétaire l'a acceptée et l'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme) l'a validée. Mme Wasem présente un plan de situation de cette rampe et de l'aménagement de borne au niveau du trottoir afin que les véhicules qui stationnent devant n'empiètent pas sur la largeur du trottoir.

### c) Fontaine Ecopotable dans le préau de l'école et annonce dépassement de crédit

Mme Wasem revient sur une demande des enseignants d'installer dans le préau une fontaine. La somme de CHF 10'000.- a été inscrite au budget mais, après recherche, la solution idéale est une fontaine ecopotable baptisée Caninox, de la forme d'une canne, qui permet de mettre en route l'eau à l'aide d'un poussoir. Un rinçage automatique régulier de l'eau est nécessaire. L'avantage, par rapport à une fontaine ordinaire comme ailleurs dans la commune, où l'eau coule en continuité, est une économie d'eau de 95% et du coût de 85%. Mais ce système génère un dépassement de CHF 10'300.-, avec un coût annuel d'entretien de CHF 646.20. Le coût de l'eau sur la commune pour une fontaine est en moyenne de CHF 1500.-. Avec la diminution de 85% liée au nouveau système et les CHF 640.- d'entretien annuel, on reste en-deçà du coût d'une fontaine normale.

M. V. Savigny calcule que le coût total est donc de CHF 20'000.-, ce qui lui paraît disproportionné.

Mme Wasem explique que le système Caninox est déjà de CHF 10'000.-, hors travaux d'aménagement. C'est le seul système qui permet de faire ces 95% d'économie sur l'eau, ce qui est important, pour cette ressource précieuse. C'est même un système qui devra être étudié pour les autres fontaines, qui coulent 24h/24.

Comme Mme B. de Raemy demande si c'est pertinent de procéder à cette installation avec la rénovation à venir de l'école, Mme Wasem précise que cette fontaine sera implantée vers le Four à pain, où se trouvent déjà une arrivée d'eau et une arrivée d'électricité. S'il faut déplacer cette fontaine dans le cadre des travaux, cela sera possible, mais ce n'est pas prévu, de même qu'il n'est pas non plus prévu de déplacer le Four à pain. Dans ce cas, les frais d'achat du système seraient acquis.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Wasem rappelle que c'est une demande des enseignants qui fait face à un constat actuel de besoin d'hydratation des enfants pendant les récréations et les saisons plus chaudes

La parole n'étant plus demandée, le Président conclut que le dépassement de crédit sera proposé dans quelque temps.

### d) Chapelle de Perly

M. F. Savigny informe que la commune a reçu la décision et l'arrêté du Département du Territoire, qui concerne la mise à l'inventaire de la Chapelle St-Jean-Baptiste, soit le bâtiment et le terrain sur lequel il se trouve.

### e) Auberge de Perly

M. Delaude donne l'information, reçue le 25 avril 2023 par le Conseil administratif, de la résiliation de bail annoncée par l'exploitant de l'Auberge de Perly pour la fin de son bail, en octobre 2023. Le nécessaire sera fait pour trouver un repreneur.

## E. Propositions individuelles et questions

### 1) Perly-sur-Scène au concours de théâtre

Le Président informe que Perly-sur-Scène a été sélectionné par la Fédération romande des troupes théâtrales, sur visionnement d'un certain nombre de pièces, pour participer à un festival de théâtre à Colombier. L'information a été communiquée dans le Canard de l'Aire. Précédemment, dans le cadre d'un même festival à Crissier, la troupe avait affrété un bus – payant – pour faciliter la présence d'habitants au spectacle. Les membres recevront une information à ce sujet.

### 2) Informations sur le travail des commissions

Le Président revient sur ce sujet, évoqué lors de la précédente séance. Il informe qu'une réflexion est en cours et qu'il reviendra plus tard sur ce sujet, qui n'est pas oublié.

### 3) Durée de la présentation des comptes

M. Torselletti rappelle que la présentation des comptes et celle du budget sont les deux séances les plus importantes de l'année pour le Conseil municipal. Or, il s'interroge sur le fonctionnement de ce Conseil. Il appuie son propos sur la séance de ce soir, ces présentations deviennent indigestes, avec tout le respect qu'il a pour le Conseil administratif et l'administration communale qui fait un travail incroyable. La commission des finances regarde en détail les éléments qui ont été présentés ce soir, M. Torselletti ne comprend pas trop le but de cette présentation détaillée en séance plénière. Il a comparé avec d'autres communes qui ont le même nombre d'habitants que Perly-Certoux, Puplinge, Bellevue, Collonge-Bellerive, et ce n'est pas comme ça du tout. Il propose qu'avant le budget et les comptes, chaque commission se réunit et regarde en fonction de son thème les lignes qui la concernent. Lors de la présentation, chaque commission présente un bilan et cela permet un gain de temps incroyable. Il a « chronométré » que ce soir, la présentation des comptes a commencé à 20h11 et s'est achevée à 22h33, mais on aurait pu aller jusqu'à minuit. M. Torselletti estime qu'à mi-mandat, il faut se poser des questions et il souhaite avoir l'avis des membres.

Le Président synthétise comme suit : M. Torselletti souhaiterait que les commissions se penchent sur le budget et que chaque commission, dans le cadre de la présentation ou de l'adoption des comptes, puisse exprimer son point de vue de façon à laisser aussi la commission des Finances rentrer dans les détails. Il ouvre le débat.

M. Cheyroux remercie M. Torselletti pour sa sollicitation, avec laquelle il n'est pas du tout d'accord. La présentation des comptes est, selon lui, la vie opérationnelle de la commune. Les comptes sont le seul support extrêmement précis, qui permet aux membres de naviguer dans l'opérationnalité de l'année qui vient de se passer, de prendre les poids et mesures de l'opérationnel mais aussi de la configuration des subventions, rétrocessions faites au niveau du canton et entre les communes. Le fait qu'il y ait le souci de transmettre ces éléments, avec une telle précision, sur l'argent du contribuable, est primordial. Il relève que les commissions pourraient avoir une session « comptes » et une session « budget » au cours de l'année et faire le lien entre ces deux éléments et leurs politiques, puisque les commissions sont censées proposer des politiques, pour la réalisation desquelles il faut des moyens. Donner à la seule commission des Finances un regard sur ces éléments c'est passer à côté du sujet. M. Cheyroux pense que les présentations pourraient être allégées si les Conseillers

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

municipaux préparaient leurs questions à l'avance, sur la base des documents reçus. Il est opposé à un changement de système, mais invite les membres à préparer ces séances et à ce que la transmission aille d'eux vers le Conseil administratif.

M. Hilty trouve du bon dans les deux positions. Pour lui, le budget est plus important puisqu'il donne des moyens à l'exécutif d'agir à bon escient. Il serait favorable à ce que les documents du budget soient envoyés bien avant et que chaque commission, avec son superviseur, puisse examiner chaque ligne, et de pouvoir les challenger pour voir si elles sont nécessaires ou pas. Pour M. Hilty, c'est la seule façon, selon lui, d'être efficient. Il estime qu'il faut discuter s'il est pertinent que les commissions examinent les budgets le plus tôt possible, qui seraient préparer à l'avance, et d'arriver à la séance plénière de validation des budgets, où les membres valideraient le budget en étant plus en connaissance de la matière.

Comme le Président pense que sa position se rapproche plus de celle de M. Torselletti, M. Hilty répond qu'il est proche des deux. Les séances comptes et budget sont primordiales comme le dit M. Cheyroux, mais lui pense que le budget est encore plus important et que tous doivent être concernés par cela et pas uniquement la commission des Finances.

Mme Bourquin Guidi estime un petit peu dangereux de cloisonner les commissions car le seul moment où on a une vision globale de ce qui s'est passé dans l'année, c'est au moment de la présentation des comptes. Si chacun part sur son petit secteur, il n'y aura plus ce regard global sur la totalité de ce qui s'est passé. De plus, il y a plein de lignes qui ne concernent aucune commission. Mme Bourquin Guidi rappelle que tous les documents sont envoyés à la maison, avec une richesse de détails, qui est une chance et une transparence rare parmi les communes. Au niveau de la présentation, elle reconnaît que l'attention lâche car les notions sont complexes. Elle rejoint l'idée d'une préparation avant pour arriver ici avec des questions. Ceci dit, on a reçu tous ces documents avec un texte explicatif et rien qu'en en prenant connaissance, on sait où l'on va, il y a peu de questions à poser. C'est vrai que la présentation est longue mais c'est aussi vrai que ce survol en 7 fonctions / 7 natures, c'est hyper intéressant. Maintenant, est-on prêt à s'engager à cette préparation ?

Mme de Raemy rejoint complètement Mme Bourquin Guidi, elle ne voit pas la pertinence de travailler cela en commission, car c'est un peu réducteur, on bâcle un petit peu le travail fait par l'administration et M. F. Savigny. Il est de notre responsabilité d'en prendre connaissance avant de venir et de poser des questions si c'est pas clair. Elle ne voit pas ce que le travail en commission va apporter de plus que le travail personnel. C'est vrai que c'est lourd à digérer, elle salue le souci de la transparence. Elle-même rencontre beaucoup de termes et de notion qu'elle ne comprend pas, ce qui rend aussi une présentation longue difficile.

Mme Trono pourrait reprendre exactement ce que Mme de Raemy a dit mais elle veut juste préciser que ce travail d'examen des lignes Enfance & Jeunesse a été fait en commission Enfance & Jeunesse car cette commission a un budget. Elle ne voit pas ce que les autres commissions, qui n'ont pas de budget, pourraient évoquer en commission.

M. F. Savigny rappelle la possibilité des membres de le solliciter, il est toujours disponible pour donner des explications, même si, s'amuse-t-il, il imagine que cela peut être ce que des conseillers municipaux craignent. Il est cependant aussi accessible à d'autres moments que cette séance.

M. Gisiger est d'accord avec ce qui vient d'être dit avec les dernières interventions. Sa déception porte sur l'absence de six membres, ce soir. Ils ont peut-être de bonnes raisons, mais ce nombre l'interpelle.

M. Torselletti pense que les personnes ne viennent pas pour cette raison-là, car elles savent que ce document va être lu ligne par ligne. Si le fonctionnement était différent, elles viendraient. Son intervention visait un gain de temps, mais il entend les remarques sur les commissions. Mais on ne peut pas passer ligne par ligne, c'est plus possible. Ou thèmes par thèmes. Aller trop dans les détails, c'est indigeste.

M. F. Savigny propose de passer page par page, au lieu de rubrique par rubrique, lors des prochaines présentations.

Le Président trouve inadéquat de dire que les gens ne viennent pas uniquement à cause de la présentation des comptes. Ils ont des raisons valables, il est possible aussi que ce soit le cas mais faire cette généralité n'a pas lieu d'être.

M. Cheyroux veut insister sur la notion de préparation indépendante et personnelle. Ce serait quelque chose à rappeler de préférence à la notion de confidentialité, car ces comptes s'adressent à des élus qui ont la confidentialité comme devoir.

M. Torselletti indique ne pas avoir voulu faire une généralité mais il pense, à titre personnel, que des gens ne viennent pas car c'est lu ligne par ligne, et c'est une réalité.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président prend note de son point de vue. Il revient sur la proposition de M. Torselletti qu'il résume avant de la faire voter comme suit :

**Par 1 voix « pour », 8 voix « contre » et trois abstentions, le Conseil municipal renonce à modifier la présentation des comptes ou du budget, avec un travail en amont réalisé en commission et, lors de la présentation globale des comptes, les commissions fassent part de leur examen, de manière à réduire le temps de présentation.**

Le Président conclut qu'il faut tenir compte de la nécessité de se préparer de manière un peu plus approfondie pour ces sujets en amont, afin d'être plus efficace toutes et tous.

M. Rellstab souhaiterait que l'idée d'un fonctionnement un peu différemment reste en tête pour le futur, même s'il ne rejoint pas la position de M. Torselletti.

M. Delaude invite à distinguer le budget et les comptes. La préparation du budget avec un examen des lignes les concernant en commission devrait être possible, de sorte que les membres des commissions arrivent préparées à la séance de présentation du budget. Pour M. Delaude, si la préparation du budget en commission fait sens, en revanche, une préparation en amont des comptes par les commissions n'en fait pas. On ne peut esquiver une présentation des comptes, car il s'agit d'une obligation du Conseil administratif. Mais il rejoint l'idée d'un renversement de la responsabilité comme M. Cheyroux le suggérait, c'est-à-dire que les membres du Conseil se préparent avec des questions et, s'ils n'en ont pas, qu'on puisse passer plus rapidement à la conclusion.

M. Hilty trouve belles les propositions de M. Delaude mais il souhaiterait que la préparation du budget par les commissions sur les points qui les concernent, soit formalisée par un vote. Il ne s'agit pas de se dessaisir du reste mais d'amener une expertise sur les points qui nous concernent.

M. Delaude souhaite être clair : le passage du budget en commission ne veut pas dire que les commissions font le budget. C'est le Conseil administratif qui élabore le budget. Chaque Conseiller administratif vient en commission avec le budget prévu, si celle-ci le désire, car il n'y a pas d'obligation pour une commission de le faire. La commission passe en revue les lignes et posent ses questions avant la présentation globale.

Le débat se poursuit sur la faisabilité de cet examen en amont, sur le fait que des commissions le font déjà, etc.

M. Cheyroux note que le Conseil municipal valide les comptes en 2 fonctions/3 natures. Il propose que M. F. Savigny utilise ce support, les comptes en 7 fonctions/7 natures auraient été examinés en commission.

M. F. Savigny répond que le 2f/3n, pour être compris, devrait comporter des notes explicatives et des détails qui se trouvent dans le niveau de présentation en 7f/7n.

Comme le Président revient sur la proposition de M. Hilty, M. Hilty retire sa demande de vote.

Comme Mme Habiyakare propose de splitter la présentation des comptes sur deux séances, en mars et avril, pour en réduire la durée, M. F. Savigny explique que tout n'est pas connu en mars et la compréhension des comptes nécessite une vision globale.

### 4) Flyer Conférence sur le Salève

M. Gisiger n'a pris connaissance que vendredi dernier de la tenue d'une conférence sur le Salève organisée pour hier. S'il avait eu connaissance plus tôt, il aurait pu se libérer.

### 5) Journée de la Nature

M. Cheyroux souhaite qu'un flyer soit envoyé en temps utile pour cet événement prévu fin mai.

### 6) 1<sup>er</sup> Août

M. Cheyroux remercie le Conseil administratif pour l'invitation faite aux jeunes de prendre la parole au 1<sup>er</sup> Août à l'occasion du 175<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. Il attire l'attention sur le fait que la technique son et lumière suive, ce que Mme Wasem confirme en expliquant que des haut-parleurs seront mis sous les parasols. M. Cheyroux demande aussi que le podium soit situé de manière à ce que l'on voie l'orateur et qu'il soit rapproché du public.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Delaude rappelle la configuration de la fête, qui rend difficile le positionnement du podium ailleurs.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance du Conseil municipal, à 23h43.

Le Président  
Michel Mouton

Membre  
Rachel Bourquin Guidi

Le Secrétaire  
Jacques Nierlé